

100718602
CHL/EB/

**DROITS D'ENREGISTREMENT
SUR ÉTAT : 25 €**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE DOUZE JUILLET**

**A PARIS (12^{ème}), 5 rue Roland Barthes, au siège de l'Agence Française
de Développement**

**Maître Christian LEFEBVRE, Notaire, Associé de la Société "Christian
LEFEBVRE, Jacques BEGHAIN, Olivier BURTHERMIQUE, Florence GEMIGNANI
et Charles-Edouard PESCHARD, Notaires, Associés d'une Société Civile
Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial".**

A reçu le présent acte contenant DELEGATION de SIGNATURE,

A LA REQUETE DE

Madame Anne PAUGAM, domiciliée professionnellement à PARIS (75012) - 5
rue Roland Barthes et identifiée avec le Passeport No. [REDACTED], Directrice
Générale de l'Agence Française de Développement; *E. Valentin*

LAQUELLE,

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs
aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-
12;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination à l'Agence française de
développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 31
mai 2013 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions
portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au
Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du
ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme
de l'Etat - N° 38 —janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de
l'Agence française de développement ;

A par ces présentes, désigné pour mandataire spécial :

Monsieur Fabrice RICHY, Directeur de l'Agence de Bogota de l'AGENCE
FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD ») identifié avec le Passeport
No. [REDACTED] dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences
décrites dans le recueil d'Attributions des Services de l'AFD.

ARTICLE 1 :

A l'effet de signer, au nom de la Directrice Générale de l'AFD, les documents
suivants, savoir :

- Promesse de vente (Promesa de transferencia a titulo de beneficio);
- Le formulaire unique d'inscription à la Fiducie (Formato Único de Vinculación o Actualización de datos de Alianza Fiduciaria S.A.) ;
- Le contrat d'adhésion à la fiducie (Contrato de vinculación como beneficiario de área del fideicomiso proyecto calle 92) ;
- L'acte notarié de transfert de propriété du Bien Immobilier à l'AFD (Escritura Pública de transferencia de propiedad a título de beneficio en fiducia Mercantil del inmueble);

Auxquels interviennent Alianza Fiduciaria SA., N.I.T. 860531315-3, agissant au nom du « Fidéicomiso Project Calle 92 » (Fideicomiso Proyecto Calle 92 N.I.T. 830.053-812-2) (le vendeur) et l'Agence Française de Développement (l'acquéreur);

Pour la vente de l'immeuble d'une superficie construite de 209,37 m² et superficie privée de 186,87 m² situé à l'adresse Carrera 11A N° 91-56, Appartement 801, Edificio Terra, municipalité de Bogota, département de Cundinamarca, Colombie, identifié sous le Numéro d'identification Cadastral (matricula inmobiliaria) No. 50C-1862868 du Bureau d'enregistrement de documents publics, Zone Centre (la Oficina de Instrumentos Públicos de Bogota, Zona Centro) et matrice cadastral (cédula catastral) No. 008308381000108001.

Moyennant un prix d'un milliard huit cent quarante-trois millions de pesos (COP\$1.843.000.000).

Ainsi que de signer et déposer les actes suivants nécessaires à l'accomplissement de l'opération d'acquisition relative au bien susvisé :

a. inscription de l'Agence Française de Développement au registre fiscal (Registro Unico Tributano (RUT)) auprès de la Direction Nationale des Impôts et Douanes (Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales (DIAN)) afin d'obtenir un numéro d'identification fiscal (Numero de Identificación Tributaria (NIT));

b. dépôt auprès des intermédiaires du marché des changes de la Banque Centrale Colombienne, au nom l'Agence Française de Développement, de toutes déclarations de change (declaraciones de Cambio) relatives aux Investissements Internationaux (Formulario No4) et demande toute information concernant les formulaires d'inscription au registre de l'investissement étranger;

c. présentation au nom de l'Agence Française de Développement des déclarations fiscales auprès de la Direction Nationale des Impôts et Douanes (Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales (DIAN)) et auprès du Secrétariat des Impôts de la Mairie de Bogota-(Alcaldía Mayor de Bogotá - Secretaría Distrital de Impuestos), et paiement au nom de l'Agence Française de Développement de tous les impôts concernés.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice RICHY, la délégation de signature est exercée par Madame Bénédicte GAZON, Directrice adjointe de l'Agence de Bogota de l'AFD, identifiée avec le Passeport No. [REDACTED]

Article 3 :

Les délégataires sont habilités à mandater le cabinet d'avocats CARDENAS & CARDENAS ABOGADOS ou tout autre cabinet d'avocats colombiens, pour effectuer les formalités décrites aux paragraphes a, b, et c de l'Article 1.

Article 4:

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

AP

Sont demeurées ci-jointes et annexées après mention les pièces ci-après, savoir :

- un extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 3 juillet 2013 de l'Agence Française de Développement.
- la copie du passeport n° [REDACTED] de Madame Anne PAUGAM.

(Annexe n°1)

AFFIRMATION DE SINCERITE

Le constituant affirme, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix; il reconnaît avoir été informé des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DONT ACTE EN BREVET

Sur trois pages

Comprenant

- renvoi approuvé : UN (1)
- blanc barré : ZER O (0)
- ligne entière rayée : ZER O (0)
- nombre rayé : ZER O (0)
- mot rayé : ZER O (0)

Paraphes



La lecture du présent acte a été donnée au constituant, et la signature de celui-ci sur ledit acte a été recueillie par le Notaire soussigné aux lieu, jour, mois et an susdits.

Et ledit Notaire a signé le même jour.

+ page 1: Public dont le siège est à PARIS
(12e) 5 rue Roland Barthes immatriculé au
RCS Paris sous le numéro B 715 665 599


